

Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

17 mars 2023
Français
Original : anglais

Première session

Genève, 15 et 16 mars 2023

Point 5 de l'ordre du jour

**Questions de procédure et d'organisation
relevant du mandat du Groupe de travail**

Rapport de la première session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention¹

I. Ouverture de la session du Groupe de travail

1. En application des décisions prises par la neuvième Conférence d'examen, le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention a tenu sa première session au Palais des Nations, à Genève, les 15 et 16 mars 2023. La réunion a été ouverte par Carolynne-Mélanie Regimbal, Cheffe du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement.

II. Élection du (de la) Président(e) et des Vice-Président(e)s du Groupe de travail

2. Le Groupe de travail a élu à la présidence Flavio Soares Damico, Ambassadeur et Représentant spécial du Brésil auprès de la Conférence du désarmement. Il a élu à la vice-présidence Camille Petit, Ambassadrice et Représentante permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement, et Irakli Jgenti, Représentant permanent adjoint de la Géorgie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

3. Daniel Feakes, Chef de l'Unité à l'application au Bureau des affaires de désarmement, à Genève, a assuré les fonctions de secrétaire de la réunion. Il était secondé par Hermann Lampalzer, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, et Ngoc Phuong van der Blij, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, a également assuré des services de secrétariat.

III. Adoption de l'ordre du jour du Groupe de travail

4. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour (qui sera publié sous la cote BWC/WG/1/1) tel qu'il figure à l'annexe I.

¹ Les désignations utilisées dans le présent document ne sont pas l'expression d'une opinion concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou de ses autorités, et sont sans préjudice de ce statut.



IV. Reconduction du Règlement intérieur du Groupe de travail

5. En application de la décision de la neuvième Conférence d'examen, le Groupe de travail a reconduit, en tant que règlement intérieur, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur de la neuvième Conférence d'examen tel qu'il figure dans le document BWC/CONF.IX/2.

V. Participation à la première session du Groupe de travail

6. Les délégations des 82 pays dont les noms suivent ont participé à la première session du Groupe de travail : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique populaire lao, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zimbabwe.

7. En outre, deux États qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée – l'Égypte et la République arabe syrienne – ont participé à la première session du Groupe de travail sans prendre part à l'adoption de décisions, conformément au paragraphe 1 de l'article 44 du Règlement intérieur.

8. Deux États – les Comores et Israël – qui ne sont ni parties à la Convention ni signataires de celle-ci ont participé à la première session du Groupe de travail en qualité d'observateurs, conformément au paragraphe 2 de l'article 44.

9. Le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont assisté à la première session du Groupe de travail, conformément au paragraphe 3 de l'article 44 du projet de règlement intérieur.

10. Le statut d'observateur a été accordé à l'Union européenne et à l'Organisation mondiale de la Santé afin qu'ils puissent participer à la première session du Groupe de travail, conformément au paragraphe 4 de l'article 44.

11. Deux instituts de recherche et organisations non gouvernementales ont participé à la première session du Groupe de travail, conformément au paragraphe 5 de l'article 44.

12. La liste exhaustive des participants à la première session du Groupe de travail est publiée sous la cote BWC/WG/1/INF.1.

VI. Questions de procédure et d'organisation relevant du mandat du Groupe de travail

13. Conformément à l'ordre du jour de sa première session, le Groupe de travail a examiné des questions de procédure et d'organisation et adopté un calendrier provisoire de ses activités (voir annexe II). Sans préjudice du paragraphe 16 de la partie II du document final de la neuvième Conférence d'examen, il a décidé que des rapports à caractère procédural pourraient être établis pour ses sessions, le cas échéant, sur la base d'un consensus.

14. Le Groupe de travail a confirmé qu'en 2023, il tiendra des séances de fond du 7 au 18 août et du 4 au 8 décembre.

VII. Documentation

15. La liste des documents officiels de la première session du Groupe de travail figure à l'annexe III du présent rapport. Tous les documents figurant sur cette liste sont disponibles sur le site Web de la Convention, à l'adresse <https://meetings.unoda.org/node/67449>, et peuvent être consultés au moyen du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, à l'adresse <http://documents.un.org>.

VIII. Conclusion de la réunion

16. À sa séance de clôture, le 16 mars 2023, le Groupe de travail a adopté par consensus son rapport, publié sous la cote BWC/WG/1/2/CRP.1, tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport est publié sous la cote BWC/WG/1/2.

Annexe I

Ordre du jour du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention

1. Ouverture de la session du Groupe de travail.
2. Élection du (de la) Président(e) et des Vice-Président(e)s du Groupe de travail.
3. Adoption de l'ordre du jour du Groupe de travail.
4. Reconduction du Règlement intérieur du Groupe de travail.
5. Questions de procédure et d'organisation relevant du mandat du Groupe de travail.
6. Recensement, examen et élaboration de mesures concrètes, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, et formulation de recommandations visant à institutionnaliser la Convention et à renforcer son application sous tous ses aspects relevant du mandat du Groupe de travail.
7. Questions diverses relevant du mandat du Groupe de travail.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail.

Annexe II

Calendrier indicatif des activités du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention

Conformément à son mandat tel qu'il figure dans le document BWC/CONF.IX/9, le Groupe de travail adoptera par consensus un rapport contenant des conclusions et des recommandations.

Si le Groupe de travail en décide ainsi par consensus, il établira son rapport (comme prévu au paragraphe 16 de la deuxième partie du document final de la neuvième Conférence d'examen, publié sous la cote BWC/CONF.IX/9) avant la fin de l'année 2025. Dans le cas contraire, il l'élaborera à sa deuxième session de 2026.

2023						
1	Août Première semaine	Coopération et assistance internationales	Coopération et assistance internationales	Coopération et assistance internationales	Mécanisme de coopération et d'assistance internationales	Avancées scientifiques et technologiques
2	Août Deuxième semaine	Avancées scientifiques et technologiques	Avancées scientifiques et technologiques	Mécanisme d'évaluation scientifique et technologique	Application nationale	Application nationale
3	Décembre	Renforcement de la confiance et transparence	Respect des dispositions et vérification	Respect des dispositions et vérification	Respect des dispositions et vérification	Questions organisationnelles, institutionnelles et financières
2024						
4	Session 1 Première semaine	Assistance, réponse et préparation	Assistance, réaction et préparation	Assistance, réaction et préparation	Assistance, réaction et préparation	Coopération et assistance internationales
5	Session 1 Deuxième semaine	Avancées scientifiques et technologiques	Renforcement de la confiance et transparence	Respect des dispositions et vérification	Respect des dispositions et vérification	Questions organisationnelles, institutionnelles et financières
6	Session 2	Mécanisme de coopération et d'assistance internationales	Mécanisme d'évaluation scientifique et technologique	Respect des dispositions et vérification	Examen global de tous les sujets visés aux paragraphes 8, 18 et 19	
2025						
7	Session 1 Première semaine	Coopération et assistance internationales	Coopération et assistance internationales	Avancées scientifiques et technologiques	Avancées scientifiques et technologiques	Renforcement de la confiance et transparence
8	Session 1 Deuxième semaine	Renforcement de la confiance et transparence	Respect des dispositions et vérification	Respect des dispositions et vérification	Application nationale	Application nationale
9	Session 2	Assistance, réaction et préparation	Assistance, réaction et préparation	Questions organisationnelles, institutionnelles et financières	Examen global de tous les sujets visés aux paragraphes 8, 18 et 19	

2026						
10	Session 1 Première semaine	Coopération et assistance internationales	Coopération et assistance internationales	Avancées scientifiques et technologiques	Avancées scientifiques et technologiques	Renforcement de la confiance et transparence
11	Session 1 Deuxième semaine	Respect des dispositions et vérification	Respect des dispositions et vérification	Application nationale	Assistance, réaction et préparation	Questions organisationnelles, institutionnelles et financières
12	Session 2	Si le Groupe de travail en décide ainsi par consensus, il établira son rapport (comme prévu au paragraphe 16 de la deuxième partie du document final de la neuvième Conférence d'examen, publié sous la cote BWC/CONF.IX/9) avant la fin de l'année 2025. Dans le cas contraire, il l'élaborera à sa deuxième session de 2026				

Annexe III

Liste des documents de la première session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
BWC/WG/1/1	Ordre du jour du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention
BWC/WG/1/2	Rapport de la première session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention
BWC/WG/1/2/CRP.1 Anglais seulement	Draft procedural report of the first session of the Working Group on the Strengthening of the Convention
BWC/WG/1/INF.1 Anglais/espagnol/français seulement	Liste des participants à la première session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention
BWC/WG/1/WP.1 Anglais seulement	Topics to be considered by the Working Group on the strengthening of the BWC – Document soumis par la Fédération de Russie